



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU DIX-NEUF DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

Affaire n°02-191218 : Organisation de la municipalité /
Décision portant sur le maintien ou non du 1^{er} adjoint dans
ses fonctions consécutivement à ses demandes de retrait de
ses délégations

NOTA. / . Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le **12 DÉCEMBRE 2018** et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **25**

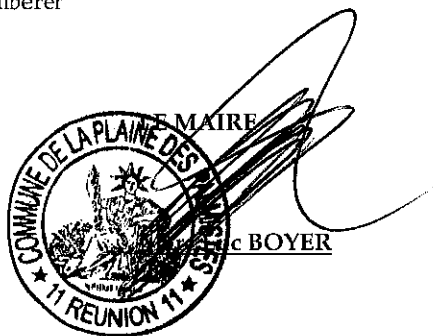
Absent (s) : 0

Procuration (s) : 04

Total des votes : 29

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement
délibérer



L'an deux mille dix-huit le **DIX-NEUF DÉCEMBRE**
à seize heures trente le Conseil Municipal de La
Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur
le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses
séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc
BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel
JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence
FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN
SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS
4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves
PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER
7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint -
Victorin LEGER conseiller municipal - André
GONTHIER conseiller municipal - René
HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie
VITRY conseillère municipale - Jasmine
JACQUEMART conseillère municipale - Marie
Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla
ALOUETTE conseillère municipale - Didier
DEURWEILHER conseiller municipal - Alette
ROLLAND conseillère municipale - Jacques
GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER
conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT
conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère
municipale - Mélissa MOGALIA conseillère
municipale - Johnny PAYET conseiller municipal -
Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Néant

PROCURATION(S) : Jean Noël ROBERT
conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE -
Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE
ALMEIDA SANTOS - Éric BOYER conseiller
municipal à Johnny PAYET - Toussaint GRONDIN
conseiller municipal à Alette ROLLAND -

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM02-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Affaire n° 02-191218 :

Organisation de la municipalité / Décision portant sur le maintien ou non du 1^{er} adjoint dans ses fonctions consécutivement à ses demandes de retrait de ses délégations

Le Maire rappelle qu'aux termes des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités territoriales, les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal et précise par délibération en date du 5 avril 2014, ont été proclamés adjoints :

Fonctions	Noms - Prénoms
1 ^{er} Adjoint	M. JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel
2 ^{ème} Adjointe	Mme FELICIDALI Laurence
3 ^{ème} Adjoint	M. LAN-YAN-SHUN Gervile
4 ^{ème} Adjointe	Mme PICARD Sylvie
5 ^{ème} Adjoint	M. DEURWEILHER Didier
6 ^{ème} Adjointe	Mme ROLLAND Alette
7 ^{ème} Adjoint	M. GUERIN Jacques
8 ^{ème} Adjointe	Mme ALAVIN Danielle

Pour mémoire, par délibération en date du 25 février 2016, suite au non maintien de trois adjoints dans leurs fonctions, le tableau des adjoints a été modifié comme suit :

Fonctions	Noms - Prénoms
1 ^{er} Adjoint	M. JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel
2 ^{ème} Adjointe	Mme FELICIDALI Laurence
3 ^{ème} Adjoint	M. LAN-YAN-SHUN Gervile
4 ^{ème} Adjointe	Mme PICARD Sylvie
5 ^{ème} Adjointe	Mme ALAVIN Danielle
6 ^{ème} Adjoint	M. PLANTE Yves
7 ^{ème} Adjointe	Mme GONTHIER Emmanuelle
8 ^{ème} Adjoint	M. ROBERT Jean Benoit

En outre, afin d'assurer la gestion des dossiers communaux, le Maire peut au terme de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal.

Ainsi, l'ensemble des Adjointes, par arrêtés en date du 16/05/2014 ont été attributaires de délégations.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ajouté un alinéa supplémentaire, à l'article L 2122-18 du CGCT, qui dispose désormais que « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Dans la situation présente, l'intéressé ayant lui-même renoncé, par courriers en date du 27/11 et 06/12/18, à toutes ses délégations, le maire, par arrêté n° 347 en date du 12/12/18, a donc acté la demande de M. JEAN-BAPTISTE dit PARNY.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM02-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Le Maire, en premier lieu, demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non du 1^{er} adjoint dans ses fonctions. VOTE (scrutin secret à la majorité absolue).

Madame MOGALIA Mélissa demande un vote à main levée. Le président soumet cette requête au vote de l'assemblée. Le vote à bulletin secret est décidé par la majorité des membres présents et représentés.

Il est procédé au vote à bulletin secret sur le maintien ou non du 1^{er} adjoint dans ses fonctions consécutivement à ses demandes de retrait de ses délégations

Chaque conseiller municipal après appel de son nom a remis un bulletin de vote et a émarginé.

Après dépouillement, le président proclame les résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 03

Nombre de votants : 26

Nombre des suffrages déclarés nuls : 04

Nombre de suffrages exprimés :22

Fonctions	Nom-prénom	MAINTIEN	NON MAINTIEN	BULLETTIN BLANC	REFUS vote	TOTAL
1er Adjoint	Monsieur JEAN BAPTISTE dit PARNY Daniel	14 voix	8 voix	4 voix	3 voix	29 suffrages exprimés

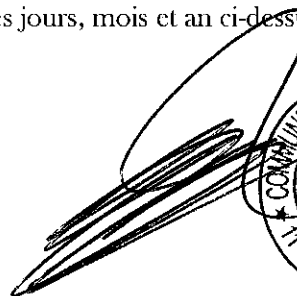

Monsieur JEAN BAPTISTE dit PARNY Daniel par 14 voix pour, 8 voix contre et 3 refus de vote (SAINT-LAMBERT Jean-Luc, DELATRE Joëlle, BOYER Lucien) est maintenu dans ses fonctions d'adjoint

Le tableau des adjoints est donc maintenu comme suit :

Fonctions	Noms - Prénoms
1 ^{er} Adjoint	M. JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel
2 ^{ème} Adjointe	Mme FELICIDALI Laurence
3 ^{ème} Adjoint	M. LAN-YAN-SHUN Gervile
4 ^{ème} Adjointe	Mme PICARD Sylvie
5 ^{ème} Adjointe	Mme ALAVIN Daniëlle
6 ^{ème} Adjoint	M. PLANTE Yves
7 ^{ème} Adjointe	Mme GONTHIER Emmanuelle
8 ^{ème} Adjoint	M. ROBERT Jean Benoit

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

  **LE MAIRE**
Marc-Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM02-191218-DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018